



Besoin d'explication pour une liquidation judiciaire

Par IngSand, le 05/06/2010 à 16:42

Bonjour,

nous sommes 2 associées et gérons une toute jeune entreprise SARL(dépot-vente textile). après ces 1ers mois difficiles, nous sommes contraintes de regarder la réalité et de voir que cette activité n'est pas viable. en effet, depuis le début, notre CA mensuel ne couvre pas nos charges (loyers, EDF, téléphone...) et bien sur, nous ne nous versons pas de salaire. notre compte bancaire est dans le rouge.

nous n'avons qu'une solution : la liquidation judiciaire puisque nous avons signé un bail commercial 3/6/9 (et que les propriétaires, après réflexion ne souhaitent plus de résiliation de bail à l'amiable).

quelles sont les démarches, à qui s'adresser ?

de plus, nous avons un prêt bancaire (de 5000€) sur lequel nous sommes caution solidaire de 1600€ chacune.

comment cela se passe pour ce prêt, une fois la liquidation prononcée, devient-il un prêt perso, devons-nous rembourser la totalité, ou juste la partie pour laquelle nous sommes caution.

est-ce que la liquidation bloquera nos comptes perso, que risque-t-on ?

merci mille fois pour vos réponses